

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 5 janvier 2006 portant désignation du site Natura 2000 haute vallée du Verghello (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0540500A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II, L.414-1-III, R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation des zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II, premier alinéa, du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 22 août 2003 portant désignation du site Natura 2000 vallée du Verghello (zone de protection spéciale FR9412006) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le périmètre du « site Natura 2000 vallée du Verghello » (zone de protection spéciale FR9412006) désigné par arrêté du 22 août 2003 susvisé est modifié ; le site prend le nom de « site Natura 2000 haute vallée du Verghello » (zone de protection spéciale FR9412006), il figure sur la carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté et s'étend sur une partie du territoire de la commune suivante du département de la Haute-Corse : Venaco.

Art. 2. – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 haute vallée du Verghello » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Corse, à la direction régionale de l'environnement de Corse, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 2006.

NELLY OLIN